

Comme je le disais lorsque le député s'est porté si vaillamment à la rescousse du premier ministre, il serait contraire au décorum de la Chambre de nommer quelqu'un qui ne peut se défendre, de donner une fausse interprétation à ses vues, de citer ses observations à faux et qu'un député se lève alors qu'on essaie de répliquer à ce genre d'attaque, pour dire que de tels propos sont contraires au Règlement.

**M. Jones:** Parlez-vous du discours que vous avez prononcé contre Alvin Hamilton?

**L'hon. M. Pearson:** Lorsque le premier ministre a amorcé le sujet, a nommé ces hommes, et a parlé d'eux et de leur conduite pendant la guerre, les qualifiant de bureaucrates, il a oublié que l'un d'eux dirigeait sa brigade en Europe à cette époque. Il n'était pas au Canada du tout, car il était outremer. Le premier ministre a parlé ensuite du congrès libéral de Kingston, à l'université Queen's, en signalant qu'un des participants avait osé préconiser un impôt sur la réclame dans un travail qu'il a présenté au congrès.

Le premier ministre revient sans cesse sur cette question. Je sais que le premier ministre et la plupart des conservateurs ont beaucoup de peine à comprendre que l'expression d'idées peut être encouragée et non pas réprimée lors d'un congrès de ce genre. En ce qui concerne cette proposition-là, que, pour ma part, je n'ai pas jugée très sensée, il semble étrange que le premier ministre l'attaque, comme il l'a fait tant de fois, alors qu'il est sur le point de saisir la Chambre d'une mesure qui imposerait une taxe de 25 p. 100 sur les annonces publicitaires.

Toutefois, ce n'est pas le seul illogisme dans les observations du premier ministre. Cet après-midi, le premier ministre s'est complu d'une façon presque morbide à rappeler le passé. Pour lui, ce «passé» est relativement récent, car il ne remonte qu'à 1957-1958. Il est parfaitement clair, monsieur le président, que le premier ministre s'est efforcé de se concentrer sur 1958, afin de ne pas avoir à se concentrer sur 1962. Étant donné ce qui va arriver au premier ministre et à ses amis en 1962, je comprends fort bien qu'il soit farouchement déterminé à remonter à 1958.

Cependant, il ne remonte guère au delà de 1958, lorsqu'il parle de sécurité sociale, de justice sociale et de l'évolution de ces choses au Canada, car s'il se donnait la peine de passer en revue toute l'évolution de la législation sociale qui figure dans nos statuts aujourd'hui, il constaterait que son parti s'est opposé déjà à presque chaque mesure législative dans ce domaine. Presque toutes ces mesures de sécurité sociale, y compris les allocations familiales, son parti les a déjà combattues, mais avec le temps, ces messieurs

se sont rendu compte de leur erreur. Ils se sont rendu compte que s'ils persistaient à afficher pareille attitude tory à l'égard de ces mesures progressistes, ils resteraient toujours dans l'opposition.

Peut-être est-ce un compliment à faire au parti libéral, qui a proposé toutes ces mesures législatives, que d'affirmer maintenant que la sécurité sociale, en principe du moins, est une affaire non partisane. Tous les partis approuvent ces mesures. Dans les efforts qu'il a déployés pour montrer ce que lui et son gouvernement ont fait pour améliorer notre régime de sécurité sociale ces dernières années, le premier ministre a, évidemment, invoqué, comme il l'a déjà fait et comme il le fera encore—mais pas pour très longtemps, j'espère—ses statistiques sélectives, ses rapports erronés et incomplets. Tous les chiffres qu'il a consignés au compte rendu cet après-midi, monsieur le président, l'ont déjà été auparavant, et nous en avons parlé nous-mêmes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** N'étaient-ils pas exacts?

**L'hon. M. Pearson:** Ils n'étaient pas exacts. Ils étaient incomplets et inexacts et vu que le premier ministre a amorcé le sujet, nous, de ce côté-ci de la Chambre, allons prendre tout le temps voulu pour rectifier les chiffres et exposer tous les faits. Cela fait partie de ce procédé éducatif que les honorables vis-à-vis devraient trouver si profitable.

**Une voix:** Lesquels voulez-vous supprimer?

**L'hon. M. Pearson:** Le premier ministre a parlé, entre autres choses, de certaines propositions que notre parti a formulées et, notamment, il a qualifié d'énorme supercherie notre programme d'assurance-vieillesse à participation. Le premier ministre est autorisé à parler de supercheries.

**M. Jones:** Il étudie les supercheries des libéraux depuis longtemps.

**L'hon. M. Pearson:** Dans ce domaine, aurait-il pu y avoir plus grande supercherie...

**L'hon. M. Walker:** Que Lester Pearson.

**L'hon. M. Pearson:** Je sais que les honorables vis-à-vis, lorsqu'ils sont vexés, s'abaissent jusqu'à faire des personnalités. C'est leur façon habituelle de riposter.

**M. Bourget:** C'est bien typique du ministre des Travaux publics.

**L'hon. M. Pearson:** C'est ainsi que les honorables vis-à-vis gouvernent le pays.

**M. Jones:** Allons donc!

**L'hon. M. Pearson:** Ils gouvernent en lançant des insultes à la Chambre plutôt que de réfuter les arguments que nous faisons